



LE P'TIT CHALET

170 rue du Four à Pain, Chez Thiollay – 74500 Saint-Paul-en-Chablais
N° enregistrement mairie : 74249 000024 X9 · Meublé de tourisme classé 3 étoiles
contact.leptitchalet@gmail.com · 06 42 10 80 29 · <https://leptitchalet-leman.fr>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Version en vigueur au 1er juin 2026

Les présentes Conditions Générales de Location (« CGL ») s'appliquent à toute réservation du P'tit Chalet, meublé de tourisme classé 3 étoiles situé à Saint-Paul-en-Chablais (74500). Elles sont établies conformément au Code du tourisme (art. L.324-1 et suivants) et au Code civil.

En validant le paiement de l'acompte sur leptitchalet-leman.fr ou en signant un contrat de réservation, le Locataire reconnaît avoir lu et accepté sans réserve les présentes CGL dans leur intégralité.

I. LE BAILLEUR

Article 1 — Identité du Propriétaire

Baptiste & Virginie Millereux — 170 rue du Four à Pain, Chez Thiollay, 74500 Saint-Paul-en-Chablais

Tél. Baptiste : **06 42 10 80 29** · Tél. Virginie : **06 89 43 16 33**

Email : **contact.leptitchalet@gmail.com** · Site : **leptitchalet-leman.fr**

Statut fiscal : Loueur en Meublé Non Professionnel (LMNP). N° enregistrement communal : 74249 000024 X9.

II. DESCRIPTION DU LOGEMENT

Article 2 — Le bien

Le P'tit Chalet est un chalet individuel neuf (2024), classé Meublé de Tourisme 3 étoiles par Atout France.

- Adresse : 170 rue du Four à Pain, Chez Thiollay, 74500 Saint-Paul-en-Chablais
- Surface : environ 65 m² — Capacité maximale : 5 personnes (adultes + enfants)
- Composition : cuisine équipée, salon, salle d'eau + WC, chambre RDC (lit 160×200), chambre mezzanine (3 lits 90×190), coin lecture/jeux
- Extérieur : jardin partagé, table + chaises, salon de jardin, barbecue, parasol

Article 3 — Équipements inclus

Le chalet est fourni entièrement équipé. Sont notamment inclus : four, plaque induction, hotte, lave-vaisselle, réfrigérateur/congélateur, micro-ondes, machine Nespresso, TV écran plat, box internet, Wi-Fi, machine à laver, fer à repasser, literie complète (couettes + oreillers). Un inventaire complet est remis à l'arrivée.

III. RÉSERVATION ET PAIEMENT

Article 4 — Durée du séjour

La durée maximale d'un contrat de location saisonnière est de 90 jours consécutifs (art. L.324-1-1 Code du tourisme). La durée minimale varie selon les périodes et est indiquée lors de la réservation.

Article 5 — Réservation directe — leptitchalet-leman.fr

- Un acompte de 30 % du total TTC est débité immédiatement par carte bancaire (paiement sécurisé Stripe)
- Le solde de 70 % est prélevé 7 jours avant la date d'arrivée
- La réservation est confirmée par email dès réception de l'acompte accompagné du contrat de réservation

Article 6 — Réservation via plateforme (Booking.com, Airbnb...)

Les conditions de paiement, d'annulation et de remboursement propres à la plateforme s'appliquent en priorité. Les présentes CGL s'appliquent à titre complémentaire pour tout ce qui n'est pas couvert par la plateforme.

IV. PRIX ET CHARGES

Article 7 — Prix de la location

Le prix affiché comprend le loyer, l'eau, l'électricité, le chauffage et la connexion Wi-Fi. Il ne comprend pas la taxe de séjour, les options facultatives, l'utilisation de la borne de recharge ni le dépôt de garantie.

Article 8 — Taxe de séjour

Tarif meublé de tourisme classé 3 étoiles : **1,25 € par nuit et par adulte** (personnes ≥ 18 ans). Exonération pour les mineurs. Collectée pour le compte de la commune de Saint-Paul-en-Chablais.

Article 9 — Options facultatives

Les options ci-dessous sont payables en espèces ou par chèque à la remise des clés. Elles ne sont pas incluses dans le paiement en ligne.

Option	Tarif	Règlement
Forfait ménage départ	70 € / séjour	Sur place à l'arrivée
Kit de linge (draps + serviettes)	10 € / pers. / séjour	Sur place à l'arrivée

Sans forfait ménage, le Locataire restitue le chalet dans l'état de propreté initial.

Article 10 — Utilisation de la borne de recharge

Le chalet est équipé d'une borne de recharge pour véhicule électrique, accessible au Locataire pendant la durée de son séjour.

L'utilisation de la borne est facturée à la consommation réelle, au tarif de **0,30 € par kWh**. La consommation est mesurée et tracée automatiquement via une application dédiée qui enregistre l'intégralité des sessions de recharge (date, durée, énergie consommée). Le Propriétaire communique au Locataire, à son départ, le relevé détaillé de ses sessions. Le montant correspondant est réglé sur place le jour du départ, en espèces ou par chèque.



Le Locataire s'engage à utiliser la borne conformément à son usage prévu (recharge de véhicule électrique ou hybride rechargeable) et à signaler immédiatement au Propriétaire tout dysfonctionnement constaté.

V. DÉPÔT DE GARANTIE

Article 11 — Modalités

Un dépôt de garantie de **300 €** est exigé à l'arrivée (chèque non encaissé ou empreinte bancaire selon accord préalable).

Il est restitué dans les 3 jours ouvrés suivant le départ, sous réserve de l'absence de dommages. En cas de dégradations constatées à l'état des lieux de sortie, le Propriétaire est autorisé à retenir tout ou partie du dépôt à due concurrence, justificatifs à l'appui.

VI. ARRIVÉE ET DÉPART

Article 12 — Horaires

- Arrivée : entre 15h00 et 23h00 (tout dépassement doit être signalé au préalable)
- Départ : avant 10h00

Le Propriétaire ne peut assurer les accueils entre 23h00 et 6h00. Des modalités alternatives peuvent être convenues par accord mutuel.

Article 13 — État des lieux

Un état des lieux contradictoire est réalisé à l'entrée et à la sortie. En l'absence d'état des lieux de sortie imputable au Locataire, ce dernier est présumé responsable de tout dommage constaté ultérieurement.

VII. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Article 14 — Annulation par le Locataire

Délai avant l'arrivée	Remboursement
Plus de 30 jours	Remboursement intégral
Entre 15 et 30 jours	Acompte 30 % retenu — solde remboursé
Moins de 15 jours	Aucun remboursement — montant total dû
Non-présentation (no-show)	Montant total de la location dû

En cas de départ anticipé pour raisons personnelles, aucun remboursement partiel n'est dû.

Article 15 — Tarif réduction directe et annulation

Le tarif « Réservation directe » (-10 % sur le prix du séjour) est un tarif préférentiel **strictement non remboursable**. En souscrivant à ce tarif, le Locataire renonce à tout remboursement en cas d'annulation, quelle qu'en soit la date ou le motif. Aucun remboursement ne sera effectué, y compris dans les délais prévus à l'article 14.



Article 16 — Annulation par le Propriétaire

Hors cas de force majeure, le Propriétaire rembourse intégralement les sommes versées dans les 14 jours et indemnise le Locataire pour le préjudice subi.

Article 17 — Force majeure

En cas d'événement de force majeure (art. 1218 Code civil : catastrophe naturelle, pandémie, interdiction administrative...) rendant le séjour impossible, les sommes versées sont intégralement remboursées au Locataire.

VIII. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

Article 18 — Obligations du Locataire

Le Locataire s'engage à :

- Utiliser le logement en bon père de famille et conformément à sa destination
- Ne pas dépasser la capacité maximale de 5 personnes
- Ne pas sous-louer, même partiellement
- Ne pas organiser d'événements sans accord préalable écrit
- Respecter la tranquillité du voisinage (silence entre 22h00 et 7h00)
- Ne pas fumer à l'intérieur du chalet
- Ne pas introduire d'animaux de compagnie
- Ne pas déplacer les meubles intérieurs vers l'extérieur
- Signaler immédiatement tout dysfonctionnement ou dommage au Propriétaire
- Restituer le logement dans son état initial à défaut de forfait ménage

Article 19 — Responsabilité du Locataire

Le Locataire est responsable des dégradations causées par lui-même ou les personnes l'accompagnant, hors vétusté normale. Il prend en charge les frais de réparation sur présentation de justificatifs.

Article 20 — Obligations du Propriétaire

Le Propriétaire s'engage à mettre à disposition un logement conforme à la description, en bon état de fonctionnement, et à assurer les réparations urgentes en cours de séjour dans les meilleurs délais.

IX. ASSURANCES

Article 21 — Assurance du Locataire

Le Locataire est invité à vérifier que son contrat d'assurance habitation comprend la garantie « villégiature » (responsabilité civile locative). À défaut, il lui appartient de souscrire un avenant ou un contrat spécifique pour la durée du séjour.

Article 22 — Assurance du Propriétaire

Le logement est couvert par une assurance propriétaire non occupant (PNO). Cette couverture ne se substitue pas à l'assurance du Locataire.

X. RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Article 23 — Délai de réclamation

Toute réclamation relative à la non-conformité du logement doit être formulée dans les 48 heures suivant la prise de possession, par email ou lettre recommandée, afin de permettre au Propriétaire d'y remédier.

Article 24 — Médiation et juridiction

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent est le Tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains, sauf disposition légale contraire applicable au consommateur.

XI. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 25 — Données personnelles (RGPD)

Les données du Locataire (nom, email, téléphone, adresse) sont collectées aux seules fins de gestion de la réservation. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Conformément au RGPD, le Locataire peut exercer ses droits d'accès, de rectification et de suppression en contactant le Propriétaire.

Article 26 — Classement et conformité

Le P'tit Chalet est classé Meublé de Tourisme 3 étoiles par Atout France. Il est déclaré en mairie (n° 74249 000024 X9) conformément à l'article L.324-1-1 du Code du tourisme.

Article 27 — Modification des CGL

Le Propriétaire peut modifier les présentes conditions à tout moment. Les CGL applicables sont celles en vigueur à la date de la réservation.

Article 28 — Langue

Les présentes conditions sont rédigées en français. En cas de traduction, seule la version française fait foi.

Acceptation

Pour les réservations en ligne : acceptation lors du paiement de l'acompte sur leptitchalet-leman.fr

Pour les réservations par contrat : par signature du contrat de réservation joint, qui fait référence aux présentes CGL